

**TABLE RONDE SUR L'EVOLUTION  
DES DROITS DE L'HOMME AU BURUNDI**

A l'occasion du 10<sup>ème</sup> anniversaire de la Ligue Burundaise des Droits de l'Homme « ITEKA »  
(6 février 1991 – 6 février 2001)

**EVOLUTION DE LA SITUATION DES DROITS DE L'HOMME: 1991-2001**

par Christophe SEBUDANDI

La décennie charnière entre le vingtième et le vingt unième siècle a été un mauvais tournant pour le Burundi. C'est une tâche pénible que de faire le bilan des droits de l'homme sur cette période: la seule satisfaction que l'on peut en retirer c'est de penser qu'il peut servir de leçon pour que ce qui est arrivé ne se reproduise plus!

Alors que la décennie avait commencé avec un immense potentiel d'espoir basé notamment sur une avancée importante vers la construction de l'Etat de droit, une croissance économique annuelle avoisinant les 5% et une progression constante de l'indicateur de développement humain, elle s'est poursuivie et s'est terminée sur une douloureuse inversion de tendance.

Aux débuts de la décennie 90, dans la mouvance de la plupart des pays africains, le Burundi avait amorcé un processus démocratique marqué par l'adoption d'une constitution qui a mis fin au monolithisme politique et qui a permis la création de partis politiques et de diverses associations indépendantes.

Ce nouveau cadre légal s'est traduit par une avancée importante dans l'exercice des droits des citoyens notamment dans la participation dans les affaires de leur pays, la jouissance des libertés d'expression, d'opinion et d'associations pacifiques. Il a vu éclore de nombreuses associations sous forme d'ASBL notamment d'associations des droits de l'homme et de plusieurs organes de presse autres que gouvernementaux qui étaient les seuls agréés jusqu'alors.

Les élections présidentielles et législatives de juin 1993 avaient été une étape importante dans le processus de démocratisation et la construction de l'Etat de droit.

Le tableau sombre de la situation durant la décennie qui vient de s'écouler peut être résumé en quelques points:

1. La négation de la volonté du peuple avec la tentative de coup d'état qui a coûté la vie au Président élu et à quatre de ses principaux collaborateurs, le 21 octobre 1993. Durant la décennie notons que le Burundi a connu deux tentatives de coup d'état et un coup d'état « réussi ».
2. Le massacre de milliers de citoyens burundais perpétrés soit par d'autres citoyens, soit par des agents de l'Etat ou alors par des membres de groupes ou de milices armés. Le bilan, difficile à vérifier, tourne aujourd'hui autour de 200000 personnes. Dans la plupart des cas les personnes tuées le sont à cause de leur ethnie. En

attendant une qualification définitive des crimes les plus graves, tous les indicateurs semblent indiquer que des actes de génocide, des crimes de guerre et autres crimes contre l'humanité ont été commis durant la crise en cours.

Signalons que c'est la première fois dans l'histoire du Burundi que des citoyens sont impliqués à une échelle aussi importante directement dans l'assassinat de leurs voisins. Auparavant ce type de crimes étaient parfois le fait d'agents des forces de l'ordre et de l'Etat. C'est aussi le premier conflit, d'intensité variable, qui s'étend sur une période aussi longue avec la poursuite des confrontations et des pertes en vies humaines.

3. Le déplacement forcé intérieur et vers l'extérieur des populations. Dans certaines provinces, les rescapés de massacres qui ont eu lieu à partir du mois d'octobre 1993 sont dans des camps de déplacés depuis cette date. D'autres fuyant les hostilités ou les représailles ont trouvé asile dans les pays voisins ou ont été à diverses époques regroupés de force par le gouvernement dans ses stratégies de lutte contre la rébellion.
4. Les libertés de circuler et de s'établir à l'endroit de son choix dans le pays souffrent de restrictions graves à cause de l'insécurité, particulièrement à cause des embuscades sur les routes et l'épuration ethnique qui a eu lieu dans le pays au cours des premières années de la crise.
5. Sous le couvert de la crise, l'arbitraire des agents de l'Etat a augmenté. Des personnes sont arrêtées, torturées, exécutés sommairement ou disparaissent sous divers prétextes surtout dans les zones en proie aux affrontements entre l'armée gouvernementale et les groupes armés.
6. En dépit de quelques efforts observés dans la lutte contre l'impunité, les dysfonctionnements de l'appareil judiciaire et les blocages politiques, maintiennent les commanditaires des crimes graves, qui sont à la base de la crise en cours, à l'abri de poursuites judiciaires.
7. Les dysfonctionnements de tout genre ont affecté l'appareil de l'Etat: corruption croissante et généralisée, trafic d'influence, solidarités négatives, usage de l'arbitraire avec des répercussions négatives sur la jouissance et la protection des droits des citoyens. Paradoxalement, malgré le fait que l'Etat est souvent la principale source de violations des droits de l'homme, ce sont les institutions nationales judiciaires ou autres qui constituent aussi le garant des droits. La déliquescence de l'Etat est donc un facteur qui favorise la violation des droits de l'homme.
8. La situation de conflits, l'intolérance caractéristique de la crise socio-politique en cours, la nature des régimes qui se sont succédés ont porté des coups de boutoir à l'exercice des libertés et ont réduit de façon drastique les espaces démocratiques. Nombre de journaux ont été à plusieurs reprises censurés, voire interdits, des journalistes ont été emprisonnés ou menacés. En outre, les espaces d'expression d'opinions indépendantes ou opposées aux opinions officielles sont sous une surveillance continue et sévère ou tout simplement verrouillés.

En gros on peut noter que durant la décennie écoulée il y a eu une régression du respect du droit à la vie: la violation du droit de la vie est considéré comme un fait divers si elle n'est pas considérée comme une victoire lorsque celui qu'elle frappe est cataloguée par « globalisation » dans la catégorie des ennemis qu'il faut abattre à tout prix.

Cependant le contexte de crise et surtout la guerre qui sévit dans le pays de puis environ sept ans ne sont pas seulement un handicap majeur à l'exercice des droits civils et politiques mais a aussi des répercussions négatives sur la jouissance des droits économiques, sociaux et culturels.

### **Bilan des droits économiques, sociaux et culturels durant la crise**

Sans aller trop en profondeur quelques indicateurs peuvent aider à saisir l'impact combiné de la guerre civile et de l'embargo qui a été imposé au Burundi pendant deux ans sur les droits sociaux et économiques des Burundi durant la décennie écoulée.

Je me baserai sur le concept de développement humain tel qu'il a été défini par le PNUD comme étant « un processus qui conduit à l'élargissement de la gamme des possibilités d'épanouissement qui s'offrent à chacun dans la société. Parmi ces possibilités figurent trois qui revêtent une importance capitale pour la réalisations de nombreuses autres, à savoir: vivre longtemps et en bonne santé, acquérir un savoir et avoir accès aux ressources nécessaires pour jouir d'un niveau de vie convenable ». Cette définition élargit donc la notion de développement humain au delà de la seule notion d'accumulation des richesses pour s'étendre à tout le contexte qui permet l'épanouissement de l'homme dans toutes ses dimensions.

Au lieu de s'élargir, la gamme des possibilités du Burundais d'épanouissement, s'est considérablement rétrécie au cours de la décennie éculée.

Cette notion de développement humain englobe trois aspects principaux : la santé, l'éducation et bien sûr le revenu par habitant. En quelques chiffres on pourra saisir l'étendue de la régression durant la crise sur ces indicateurs socio-économiques.

Beaucoup d'études convergent sur le fait que la pauvreté s'est généralisée au Burundi durant la décennie passée. En effet le conflit armé a affecté sensiblement la productivité et le système de production. Ainsi la population totale en dessous du seuil de la pauvreté est passée de 39,73 % en 1993 à 57,21 % en 1998. La population urbaine en dessous du seuil de la pauvreté est passée de 40,88 % en 1993 à 66.5 % en 1998 tandis que la population rurale en dessous du seuil de la pauvreté est passée de 39.64 % en 1993 à 56.41 % en 1998. Il est à noter que l'écart entre les plus riches et les plus pauvres s'est considérablement accru et que la classe moyenne tend à se laminer de façon croissante. Cela est en grande partie du aux difficultés d'accès au capital qui n'est accessible qu'à une petite minorité qui garde seule les possibilités d'investir.

Du point de vue du revenu mesuré par le PIB par habitant (PPA), a reculé de 37.155 FBu en 1990 à 31.923 FBu en 1998, en termes réels. Ce qui classe le Burundi parmi les huit pays les plus pauvres de la planète.

Concernant l'éducation, le taux de scolarisation tous les niveaux confondus, outre qu'il est affecté de disparités ethniques et régionales, est passé de 33% en 1990 à 26 % en 1998 accusant un taux minimum entre 1995 et 1997. L'on sait actuellement que le Burundi connaît une fuite de cerveaux sans précédent vers les pays voisins et l'occident. La plupart de jeunes docteurs préfèrent rester dans les pays de formation ou s'établir ailleurs à l'étranger. Malgré la multiplication d'universités privés il y a un déficit criant de personnel académique spécialisé. Le même phénomène s'observe aux niveaux primaires et secondaires.

Au niveau de la santé la situation n'est guère meilleure. Le rapport du PNUD de 1999 indique que la proportion de la population risquant de mourir avant 40 ans est passée de 33% en 1990 à 38 % en 1998. Cela est du notamment à la persistance du conflit mais aussi à la pandémie du sida dont le nombre de victimes n'a cessé de croître durant la décennie passée. En effet, de 1989 à 1998, le taux de séroprévalance du VIH est passé respectivement de 11% à 20 % en milieu urbain et de 0,7 % à 6 % en milieu rural. En outre, l'accès aux soins de santé est devenu plus difficile parce que leur nombre a baissé ainsi que le nombre du personnel médical. La proportion de la population n'ayant pas accès aux services de santé est passé de 21 % en 1992 à 23 % en 1998. Le phénomène de fuite des cerveaux s'observe également dans ce secteur où bon nombre de spécialistes ont tendance à quitter le pays vers des lieux où ils jouissent de meilleures conditions salariales.

L'augmentation de la pauvreté qui est une tendance lourde de la crise socio-politique en cours est un handicap sérieux au règlement du conflit burundais car avec les inégalités d'accès aux ressources elle constitue le terreau de dérives sectaires et des confrontations pour le contrôle des ressources que confèrent le pouvoir politique. Parallèlement au processus de paix, il est donc indispensable que des stratégies soient mises en oeuvre pour combattre la pauvreté et diminuer les inégalités.

### **Des raisons d'espérer**

Au regard de la régression de la jouissance des droits de la personne considérés dans leur indivisibilité: c'est-à-dire les droits civils et politiques ainsi que les droits sociaux, économiques et culturels suite à la crise, il est clair que la priorité revient à l'arrêt immédiat des hostilités et à la mise en place de mécanismes permettant l'établissement d'une paix durable. A cet égard on peut remarquer que la grande majorité des Burundais semblent fatigués de la guerre même si les manifestations de ces dispositions de l'esprit sont très timides. Cependant on peut noter que malgré quelques initiatives limitées et modestes, très peu de choses ont été faites pour briser les barrières érigées entre les ghettos à caractère ethnique durant la crise.

Cependant, il y a lieu de remarquer que malgré les attaques ou les velléités de restriction des libertés fondamentales, quelques îlots ont pu être sauvegardés. Les partis politiques existent avec certes une activité limitée aux états majors. Les associations indépendantes ont augmenté en quantité et avec le temps en qualité, quoique il subsiste un déficit au niveau de la défense collective et solidaire de l'intérêt public.

Aussi, malgré les difficultés surtout financières des journaux écrits , qui ont provoqué la diminution du nombre de titres, il est à noter que des radio privés sont en train de

voir le jour et d'occuper l'espace pour la bonne information et la formation des citoyens. Il y a lieu d'espérer que leur travail puisse être bénéfique pour réduire le rôle prépondérant de la rumeur, dont on sait qu'elle figure parmi les ressorts importants de la manipulation et de la violence.

Malgré les violations massives observées durant la décennie écoulée, on peut affirmer que le citoyen burundais a acquis une plus grande capacité de résistance à l'injustice et de dénonciation des violations. Cela s'observe par le nombre de personnes qui s'adressent aux ligues des droits de l'homme ou qui recourent à d'autres instances publiques ou non. Il est intéressant que bon nombre de personnes sont promptes à dénoncer les violations qui sont même commises à l'encontre des tiers notamment dans la dénonciation de disparitions, d'assassinats, de torture, etc. Cependant les solidarités négatives continuent à bloquer la progression vers le respect de la dignité de l'autre quel qu'il soit, ethniquement ou régionalement différent.

Cette tendance négative ne pourra être inversée que si les citoyens s'investissent en plus grand nombre, solidairement dans la défense de leurs intérêts. L'Etat actuel ou à venir ne pourra concourir au respect des droits du citoyen que lorsqu'il aura un contrepoids qui l'y pousse ou l'y contraint de façon pacifique. C'est pourquoi je considère que la société civile burundaise - dont la ligue ITEKA est une des chevilles ouvrière- est et sera une actrice de premier plan pour le respect des droits de l'homme, le retour à la paix, la lutte contre les inégalités et l'instauration d'un Etat de droit au Burundi.

Par ailleurs il est devenu évident que l'instauration d'un Etat de droit ne peut être effective sans politiques de développement et de lutte contre les inégalités. De même l'être humain, le Burundais, ne pourra vraiment s'épanouir et le développement ne pourra être durable que dans un contexte où l'Etat préserve et garantit les droits de chaque citoyen de façon égale pour tous le monde.

Bon anniversaire à la Ligue ITEKA pour de nombreuses victoires sur le chemin de la dignité de la personne humaine !